

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 11 février 2026**

Date de la convocation : 5 février 2026

ETAIENT PRESENTS :

Membres Titulaires :

Victor DUDRET, *Président*
Thierry CARRERE, *Vice-Président*

Jean-Marc ARBERET, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Henriette CASENAVE, Christine CONTE, Gilbert DANAN, Jean-Marc DENAX, Philippe FAURE, Marc GAIRIN, Philippe LABORDE-RAYNA, André LANUSSE-CAZALÉ, Didier LARRAZABAL, Valérie REVEL, Alain TREPEU.

Membres Suppléants :

Stéphane DUSSARPS (a suppléé François BAYROU), Claude CASSOU-LALANNE (a suppléé Jean-Yves COURREGES).

ETAIENT EXCUSES/ABSENTS :

Mohamed AMARA, Kenny BERTONAZZI, Marie-Pierre CABANNE, Thibault CHENEVIÈRE, Arnaud JACOTTIN, Philippe LALANNE, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Jérôme MARBOT, Marie-Claire NÉ, Francis PEES, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Monique SEMAVOINE.

Secrétaire de séance : Gilbert DANAN

N°1 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU).

Le CFU simplifie l'information budgétaire et comptable, actuellement dispersée ou en doublon dans deux documents distincts, le compte administratif (CA) de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable (CdG), en la regroupant dans un document unique partagé.

Il apporte une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné. Il simplifie les procédures, grâce à une production totalement dématérialisée, et dans une démarche cohérente à l'ensemble des documents budgétaires. La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services du syndicat et ceux du comptable public, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

C'est ainsi que le Compte Financier Unique relatif à l'année 2025 est soumis à l'examen de l'assemblée.

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU	REALISE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	203 680,00 €	152 239,60 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	64 000,00 €	59 816,26 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 800,00 €	1 131,20 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 072,11 €	0,00 €
042	OPERAT° D'ORDRE ENTRE SECTIONS	68,00 €	68,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	258 676,00 €	
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	530 296,11 €	213 255,06 €
13	ATTENUATION DE CHARGES	4 300,00 €	4 376,65 €
70	PRODUITS DE SERVICES	12 000,00 €	11 878,30 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	180 565,36 €	180 563,84 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	1 348,00 €
77	ANNULATION MANDATS SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00 €	130 156,00 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	203 274,75 €	
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	530 296,11 €	328 322,79 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025		115 067,73 €
	RESULTAT AU 31.12.2025 (incluant report N-1)		318 342,48 €

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	PREVU	REALISE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	262 676,00 €	153 244,00 €
21	IMOBILISATION CORPORELLES	15 415,69 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	278 091,69 €	153 244,00 €
	RESTES A REALISER	98 582,40 €	
40	OPERAT° D'ORDRE ENTRE SECTIONS	68,00 €	68,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	258 676,00 €	
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	19 347,69 €	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	278 091,69 €	68,00 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025		- 153 176,00 €
	RESULTAT AU 31.12.2025 (incluant report N-1 et restes à réaliser)		-232 410,71 €

Les résultats bruts de clôture au 31/12/2025 sont donc arrêtés à **+ 318 342,48 €** pour la section de fonctionnement et à **- 232 410,71 €** pour la section d'investissement.

Il appartient au Comité syndical de bien vouloir :

- 1- Désigner un Président ou une Présidente de séance à l'occasion du vote du compte financier unique 2025 ;**
- 2- Approuver le compte financier unique 2025 annexé à la présente délibération ;**
- 3- Arrêter les résultats bruts de clôture au 31/12/2025 tels que définis ci-dessus pour chacune des sections.**

Mr le Président se retire au moment du vote.
Monsieur Thierry CARRERE prend la présidence de la séance.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Victor DUDRET

Le secrétaire de séance,

Gilbert DANAN

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le 11/03/2026



ID : 064-200014462-20260211-D01_20260211-DE